

## LES MINI-CONFÉRENCES

### LE MANDATAIRE JUDICIAIRE ET LA PROTECTION DES SENIORS

La maladie mentale ou corporelle, le handicap, la vieillesse mais aussi la grande difficulté sociale peuvent altérer les facultés mentales d'une personne, la rendre vulnérable et incapable de défendre ses intérêts. Les interventions se font dans ce cadre juridique :

- assistance en cas de mesures de curatelle,
- représentation en cas de mesures de Tutelle.

Une responsabilité qui a un véritable sens tant notre mission est de faire respecter les libertés individuelles, de permettre autant que possible l'autonomie et d'assurer la dignité de nos protégés. Et ce n'est pas qu'un beau discours ! La réalité ++ du métier montre tous les jours le rôle essentiel joué auprès de ces personnes qui seraient définitivement exclues et isolées sans cette prise en charge judiciaire. En plus, de leur créer du lien, nous les protégeons... tout simplement.

### LA MÉDIATION AU SERVICE DES FAMILLES

Quand un membre de la famille, un parent vieillissant et/ou un conjoint, est atteint d'une maladie évoluée et en perte d'autonomie, les distorsions familiales sont nombreuses. Les difficultés de communication et les désaccords entre les membres de familles et les proches, sont souvent liés à l'organisation de la prise en charge familiale ou institutionnelle. Également, l'entente intrafamiliale est encore plus difficile dans les familles reconstituées (à tout âge). La médiation accompagne les familles à trouver une entente et à définir des solutions consensuelles dans l'intérêt de la personne malade et dépendante.

Le réseau AMADIS a pour mission d'être en appui aux professionnels de santé qui interviennent à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie et dont la situation apparaît complexe pour l'entourage. Il s'agit d'opérer une coordination sanitaire et médico-sociale, avec élaboration en concertation avec tous d'un plan de soins et d'aides, et d'assurer ensuite une sorte de "coaching" pour que ce plan de santé se mette en place.

Le Réseau est très souvent confronté à un épuiement de l'aïdant, voire à des conflits familiaux.

Deux constats :

- la fragilité de l'aïdant (conjoint le plus souvent) qui néglige sa propre santé et décède parfois avant l'aïdé dépendant.
- Le professionnel coordonnateur du Réseau prend le rôle du médiateur en écoutant les problématiques du patient, des aidants, en essayant de rester le plus neutre possible.

Cette approche est le plus souvent les résultantes de l'expérience de terrain.

### LOISIRS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE : EXPÉRIMENTATION 2015

Les seniors de + de 65 ans représentent 20% des automobilistes. Le vieillissement peut entraîner une diminution des capacités sensorielles, motrices ou cognitives. La question de leur mobilité est un enjeu de société, c'est pourquoi Malakoff Médéric a initié en 2015, avec l'École de Conduite Française, des mini ateliers ludiques et pratiques ayant comme objectif de permettre aux retraités de reprendre confiance en eux,

de faire le point sur leurs connaissances en matière de sécurité routière et d'aborder l'ensemble des aspects de la conduite automobile pour les amener à se questionner sur leur capacité à conduire en toute sécurité, de manière autonome et en mettant en œuvre si besoin des techniques de compensation. Au vu de l'excellent taux de satisfaction, l'action sociale Malakoff Médéric déploie dès 2016 ce dispositif sur l'ensemble du territoire national et prévoit notamment des sessions en Rhône-Alpes et à Saint-Etienne.

### FAUT-IL S'ARRÊTER DE FUMER APRÈS 60 ANS ?

« IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR BIEN FAIRE ! »

En un mot il n'y a pas d'âge pour arrêter le tabac. En effet, rien n'est jamais perdu. Car, finalement, qu'est-ce qui est mauvais dans le tabac ? La nicotine ? Non. La fumée ? Oui avec deux composants majeurs : le Monoxyde de Carbone (CO) qui est le poison des artères et les goudrons qui sont à l'origine des cancers et des bronchites chroniques.

Au bout de 12 heures, il n'y a plus de CO dans le sang et on récupère ainsi plus d'oxygène, ce qui nous permet de mieux monter les escaliers, marcher plus vite et plus loin et économiser son système circulatoire. Les risques d'infarctus et d'accidents vasculaires cérébraux s'éloignent rapidement.

L'absence de goudrons inhalés va permettre à l'appareil respiratoire de se réparer, un peu plus lentement certes, mais les défenses de l'organisme vont se régénérer et les risques de dégradations de la respiration s'arrêtent. Moins de bronchites, plus de toux le matin. Et enfin, des économies ...

Tout cela ne fonctionne, bien entendu, que si l'on a ENVIE de s'arrêter. Mais avec ces quelques motifs de satisfaction, il faut avouer que cela vaut la peine d'essayer. En cas d'échec, on peut toujours se faire aider par un tabacologue ou son médecin traitant.

Alors, on ne peut plus dire : « C'est trop tard, le mal est fait ! », c'est tout sauf juste.

### LA SÉCURITÉ SOCIALE A 70 ANS

La sécurité sociale est une belle grande dame de 70 ans... Elle plonge ses racines bien avant 1945 dans l'histoire des assurances sociales et de la mutualité (Cf. Notre histoire stéphanoise). Inspirées par les idées du Conseil National de la Résistance, les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945 signent l'ambition d'un régime de sécurité sociale unique, universel et délivrant des prestations uniformes. Si des intérêts catégoriels ont en partie contrarié cette ambition au démarrage, notre système de sécurité sociale s'est néanmoins régulièrement ajusté aux besoins de la société. Avec pour souci de « débarrasser le travailleur de l'incertitude du lendemain », il a évolué vers toujours plus d'universalité et de solidarité. Alors qu'elle pèse aujourd'hui plus de 450 milliards par an, la sécurité sociale représente au bout du compte dans toutes ses dimensions (famille, santé, retraite, accidents du travail / maladies professionnelles) de la vie en plus. Rien qu'à titre d'exemple, l'espérance de vie a augmenté de 25 ans depuis 1945. Aujourd'hui encore, elle doit s'adapter à de nouveaux défis dans un environnement financier sous contraintes : égalité d'accès aux soins, lutte contre les disparités

territoriales, prise en charge de la dépendance, soutenabilité de la dette sociale, préservation des régimes de retraite, portabilité des droits sociaux. La grande majorité des citoyens se dit très attachée à la sécurité sociale. Elle est notre richesse à tous, sachons aussi la préserver.

### DOMOTIQUE ET ROBOTS D'ASSISTANCE AU SERVICE DES SENIORS

De nombreuses évolutions technologiques peuvent favoriser l'indépendance des personnes âgées. Dans le domaine de la domotique, de plus en plus d'innovations sont accessibles au grand public (Somfy, Legrand...) et permettent de faciliter le quotidien : commande des volets roulants, lumière, chauffage, portail... Pour des personnes dépendantes, il s'agit d'une aide au maintien à domicile pour compenser les éventuelles difficultés physiques.

La robotique d'assistance trouve son intérêt dans différents domaines d'intervention comme le relationnel (robot Nao qui peut interagir avec la personne, envoyer des mails, faire la lecture...) ou le domestique avec les robots aspirateurs, lave-vitre, tondeuse... Tout ce matériel, coûteux et nouveau, nécessite de passer par une évaluation et des essais afin de vérifier leur adéquation avec les besoins de la personne.

### ALMA (ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGÉES)

ALMA (allo maltraitance des personnes âgées ou handicapées) est une écoute téléphonique afin de traiter des faits de maltraitance en direction de personnes fragilisées.

C'est une équipe formée qui écoute et propose à la personne concernée des pistes d'accompagnement et/ou des mises en réseau de partenaires adaptés à la situation.

60% des situations de maltraitance concerne des personnes vivant à domicile et 40% en institution. En France, comme dans les autres pays voisins, les problèmes liés à l'argent arrivent en tête. Les permanences d'ALMA ont lieu les mercredis de 9h30 à 12h30 (04 77 38 26 26) et du lundi au vendredi (heures de bureau) au numéro national 3977.

### SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES SENIORS

PBDS, Prévention Bucco-Dentaire des Seniors par l'intervention de trois chirurgiens-dentistes, propose des consultations et un dépistage des problèmes bucco-dentaires aux résidents privés d'autonomie au sein de leurs établissements d'accueil.

En deux ans, 35 résidences ont été « visitées » et près de 2 100 personnes dépistées.

Les besoins de soin, de prévention et d'hygiène dentaire sont très importants. Les résidents sont touchés par de nombreuses pathologies et leur mauvais état dentaire ne fait qu'aggraver leurs problèmes. Les préconisations sont bien souvent non suivies d'effet à cause du manque de mobilité – personnelle et de l'entourage – de ces seniors. PBDS envisage courant 2016 de pouvoir assurer des soins et un « suivi » grâce à du matériel moderne, itinérant à l'intérieur même de ces établissements. Ces visites se font évidemment gratuitement aussi bien pour les résidents que pour les maisons d'accueil.

## LES ATELIERS DE PRÉVENTION

### MANGER, UN PLAISIR POUR RESTER EN BONNE SANTÉ

Continuer à manger suffisamment, régulièrement et de façon variée (petit-déjeuner copieux, déjeuner et dîner complets...) car cela reste une activité très importante quel que soit l'âge.

Faire, par jour en une ou plusieurs fois, 30 minutes d'activité physique adaptée à ses capacités (tâches quotidiennes, marche, jardinage...). Surveiller son poids régulièrement.

### DANGERS POTENTIELS A DOMICILE

Bien évaluer les risques liés à son propre environnement : mauvais éclairage, sols encombrés, marches...

Se faire accompagner dans le choix d'une solution adaptée pour limiter le risque de chute chez soi. Essayer le matériel.

### RENFORCER SON ÉQUILIBRE

S'entraîner au quotidien à rester sur un pied puis l'autre, le plus longtemps possible.

Apprendre à se relever. Prendre des chaussures à talons adaptés.

### MA VUE, J'EN PRENDS SOIN !

Consulter régulièrement un ophtalmologiste à partir de 40 ans.

Protéger ses yeux du soleil. Avoir une bonne alimentation pour des yeux en bonne santé.

### BIEN DANS SES PIEDS, BIEN DANS SA VIE !

Une hygiène quotidienne des pieds est indispensable. Ne pas oublier de bien sécher entre les orteils.

Acheter ses chaussures après 17h et adaptées au type d'activité. En prévention, voir un pédicure podologue au moins 1 fois par an.

### LE STRESS, UN ALLIÉ OU UN ENNEMI ?

Savoir se faire aider. Pratiquer une activité physique régulière et respecter un bon équilibre alimentaire. Respirer profondément en situation de tension.

### LES SENIORS ET LES RISQUES ENCOURUS

Faire contrôler régulièrement sa vue.

Fractionner ses déplacements. Toujours s'informer auprès de son médecin traitant sur la compatibilité des médicaments prescrits avec la conduite.

Éviter les longs trajets par fortes chaleurs même avec la climatisation dans le véhicule.

Opter pour un véhicule plus haut et à boîte automatique.

### LE CAFÉ DES AIDANTS

Le droit à l'erreur et au répit : l'Aïdant n'est pas un super-héros ! Éviter l'épuisement de l'aïdant : demander de l'aide et l'accepter.

Construire des projets en étant aidant.

### QUESTIONS DIRECTES, RÉPONSES DIRECTES. LES DENTS SANS TABOU !

Se brosser les dents et les gencives, sans oublier les espaces inter-dentaires, 2 à 3 fois par jour.

Avoir une alimentation variée avec 3 repas par jour en évitant les grignotages.

Effectuer des visites régulières chez un chirurgien-dentiste.

### BIEN ENTENDRE APRES 60 ANS !

Chez les personnes de + de 60 ans, 1 personne sur 3 souffre de perte auditive.

Une mauvaise audition peut entraîner un isolement social. Les adultes malentendants ont plus de risques de développer des problèmes de mémoire que les adultes normo-entendants.

## LES ACTES



## COLLOQUE - SALON - ESPACE PRÉVENTION ATELIERS GRATUITS SUR INSCRIPTION

AUTONOMIE INDÉPENDANCE AVENIR PROTECTION PRÉVENTION INNOVATION

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MARISOL TOURAINE, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES, EN PRÉSENCE DE :

GÉRARD RIVIERE,  
Président de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse

GAËL PERDRIAU,  
Maire de la Ville de Saint-Etienne

PATRICK LAVAUD,  
Président de Seniors-Autonomie

ALAIN POULET,  
Secrétaire Général Seniors-Autonomie

Défi  
autonomie  
Seniors autonomie

GÉRONTOPOLE  
RÉGIONAL  
DE SAINT-ETIENNE

Seniors  
autonomie

SENIORS AUTONOMIE  
17, rue Poÿlo BP 40085 - 42003 Saint-Etienne Cedex 01  
Tel. 04 77 74 51 70 - Fax 04 77 92 74 24 - Mail : seniors-autonomie@orange.fr  
www.defi-autonomie.com



# LES ACTES - 9<sup>E</sup> DEFI AUTONOMIE 14-15 DECEMBRE 2015

Les 14 et 15 décembre 2015 s'est tenu, au Centre des Congrès à Saint-Etienne, le 9<sup>e</sup> Défi-Autonomie organisé par Seniors-Autonomie.

Défi-autonomie c'est 70 exposants, 10 ateliers de prévention et un colloque qui visent à prévenir et à retarder la perte d'autonomie inhérente à l'avancée en âge, toujours en augmentation.

2015 marque en effet la bascule démographique irréversible entre juniors et seniors (24,2 % de 0 à 20 ans et 24,8% de 60 ans et plus) qui s'accompagne d'une augmentation du grand âge.

Il s'agit là d'un véritable défi sociétal, économique et culturel qui nécessite la mise en place d'une politique publique interministérielle et multi thématiques.

## ANTICIPER, ADAPTER ET ACCOMPAGNER L'AVANCÉE EN ÂGE

Ce 9<sup>e</sup> défi-autonomie s'est ouvert dans un contexte particulier puisque, le même jour, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement était adoptée. Enfin, pourrions-nous être tentés de dire ! Cette loi se veut une avancée considérable en matière de prise en compte de l'avancée en âge, un changement de paradigme vécu comme une révolution. D'une part, en s'appuyant sur les 3 A (Anticiper, Adapter, Accompagner), la loi met la prévention de la perte d'autonomie à la place qu'elle mérite. Mais la loi c'est aussi adapter les politiques publiques au vieillissement, de l'habitat à l'offre de soins, et accompagner la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, entre autres par un renforcement du rôle des aidants.

Il faut préciser que l'application de cette loi devra s'appuyer sur une synergie et une coordination transversale des différents acteurs de cette prévention, services de l'Etat, institutions et collectivités, réseaux hospitaliers, associations... afin de mettre en place une réelle politique publique au service des seniors.

D'autre part, la promulgation de cette loi marque un glissement sémantique. Le regard sur le grand âge change positivement. L'avancée en âge ne doit pas être vue comme une charge mais doit devenir un atout de notre société française, une chance et une opportunité de repenser nos manières de faire, de développer de nouvelles innovations.

## UNE LOI EN DEVENIR

Adoptée certes mais pas figée. Cette loi d'adaptation de la société au vieillissement qui s'appuie sur une cinquantaine de décrets est un premier pas. Il en faudra un deuxième. Essentiellement financier : les 640 millions d'euros obtenus de façon pérenne grâce à la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) ne suffiront pas à couvrir les besoins.

## LES ATOUTS DE SAINT-ETIENNE POUR CHANGER LE REGARD SUR NOS AÎNÉS

Un tiers de la population stéphanoise aura plus de 60 ans dans 15 ans. La ville de Saint-Etienne se doit donc de relever le défi du vieillissement pour offrir une meilleure qualité de vie à tous ses seniors dans leur diversité. Cette prise en compte de la problématique du vieillissement passe par la mise en œuvre d'une politique gérontologique ambitieuse.

## L'IMPLANTATION D'UN GÉRONTOPOLE RÉGIONAL

Quatrième créé en France, le gérontopôle régional de Saint-Etienne a pour objectif de mutualiser, fédérer et agréger tous les acteurs, toutes les compétences, liés au vieillissement de la population. Cette instance qui regroupe, autour de la Ville, le CHU, la

Mutualité française de la Loire, la Caisse autonome de la Sécurité sociale des mines, l'EN3S, l'Université Jean Monnet, le département de la Loire et Seniors Autonomie, axera bien évidemment la réflexion et le travail sur le soin, mais aussi sur la prévention, la recherche fondamentale ou appliquée et la formation. En bref, le maître mot de ce gérontopôle sera la coordination de tous les acteurs de la santé, publics et privés.

A court terme, seront mis en place, d'une part, un centre de ressources pour anticiper les évolutions, identifier et valoriser des lieux d'expérimentations pour les entreprises, établissements et collectivités qui souhaitent apporter de nouveaux services aux seniors et, d'autre part, une plate-forme de repérage précoce des fragilités et de prévention de la vulnérabilité.

Quant à la Cité du design, en outre engagée dans la silver économie par la mise en place de laboratoires d'études, elle travaille déjà à l'élaboration d'un living lab au sein même du gérontopôle pour tester des services innovants en continu.

## SAINT-ETIENNE, BIENTÔT VILLE AMIE DES SENIORS ?

Saint-Etienne souhaite entrer dans le réseau mondial des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS). Une démarche qui repose sur des principes fondamentaux : donner la parole aux seniors afin de faire remonter les problématiques, positiver la notion de vieillissement et considérer l'avancée en âge comme une chance. En bref, faire de l'anti-âgisme, et ce, de façon transversale. Des principes que la ville s'attache à défendre sous différentes formes. Ainsi, des commissions vieillissement ont été créées au sein des quartiers, commissions qui regroupent tous les acteurs de proximité agissant pour les seniors. Des acteurs issus des institutions, structures sociales, associations, qui doivent être formés pour être en capacité de repérer les publics fragilisés.

De même, un conseil consultatif des seniors s'est constitué début 2015 avec l'objectif de faire remonter les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes âgées. Enfin, la Cité du design et le collectif Designers + travaillent à construire une ville accessible pour tous. Une volonté qui s'avère être un levier de croissance économique pour la ville.

Sans oublier la volonté de la ville de faciliter l'information de ce public âgé : outre la centralisation des services d'accompagnement aux seniors, un point info service seniors a dernièrement été ouvert dans le quartier du Soleil.

## LA SÉCURISATION DU PARCOURS DES SENIORS

Favoriser la prévention de l'autonomie des personnes âgées est l'un des axes clés de la loi relative à d'adaptation de la société au vieillissement. Encore faut-il sécuriser le parcours des personnes âgées, bien loin d'être linéaire.

## LA SÉCURISATION FINANCIÈRE

Le soutien financier est primordial en matière d'autonomie. Or, personnes âgées, aidants et familles se heurtent à la complexité des dispositifs. En effet, à la pluralité des modes de réponse et des acteurs (Conseil départemental, Caisses de retraite, CNAM, CNAV...), s'ajoutent la pluralité des situations et des intervenants. Parmi les aides proposées, l'APA qui vise le maintien à domicile par le financement d'aides humaines et techniques est bien reconnue (22 000 bénéficiaires dans la Loire). Mais l'aide sociale à l'hébergement (1 400 bénéficiaires dans la Loire) l'est moins.

Pour la prévention de l'autonomie, un effort reste toutefois à faire puisque les 1 200 000 bénéficiaires de l'APA en France représentent moins de 10 % des personnes âgées.

Le soutien financier peut aussi s'appuyer sur la solidarité familiale, la famille ayant un rôle prépondérant dans l'anticipation. La formule de l'achat de biens immobiliers d'habitation en viager permet aux personnes concernées de conserver leur habitation tout en se constituant un complément de revenu.

## LA SÉCURISATION DE L'HABITAT

Le maintien à domicile passe également par un aménagement de l'habitat, trop souvent mis en œuvre dans des situations d'urgence et non par anticipation. Dans la Loire, le plan départemental de l'habitat, daté de 2013, a identifié, parmi les 5 grands enjeux, celui d'adapter les logements aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. L'offre est en cours de développement.

En parallèle, les Caisses de retraite, la CNAV, les bailleurs sociaux en lien avec l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) proposent des politiques de prévention, de repérage et de solvabilisation par des systèmes de subventions.

L'important étant de ne pas stigmatiser cet aménagement de l'habitat au vieillissement en parlant de sécurisation et de confort.



## LA SÉCURISATION DE LA RELATION D'AIDE

Les aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux, ont un rôle primordial à jouer dans le maintien à domicile. Or, qu'ils soient professionnels ou familiaux, ils sont soumis à de nombreux risques. En effet, chez les aidants professionnels, l'indice de fréquence d'accidents du travail et le taux de maladies professionnelles sont largement supérieurs à la moyenne. D'où la nécessité de développer des outils de prévention en direction des professionnels.

Quant aux aidants familiaux, ils sont également touchés par des pathologies particulières souvent liées au stress qui entraînent une surmortalité. Un travail de fond doit porter sur le repérage et l'identification de ces aidants familiaux, pas toujours connus des services concernés.

L'expérience du baluchonnage comme solution de répit des aidants pourrait être développée, tout comme le village répit familles dont le premier a été inauguré en 2015 ou encore les relais assistants de vie.

## LA SÉCURITÉ JURIDIQUE

L'arsenal juridique pour la protection des seniors s'est amélioré en 2007 avec une modification de la loi. Les mesures de protection juridique doivent être prises suivant trois principes fondamentaux :

- le principe de nécessité : un médecin-conseil établira un certificat médical
- le principe de subsidiarité : il sera nécessaire qu'aucun autre recours de protection ne pourra être mis en place (procuration, prise en charge par le conjoint, mandat de protection, habilitation familiale...)
- le principe de proportionnalité : la mesure de protection doit être adaptée à l'état de la personne et peut être amenée à être révisée.

A ces principes fondamentaux législatifs s'ajoutent des principes philosophiques de respect de la liberté et de la dignité des personnes.

Concrètement, trois mesures concrètes peuvent être mises en œuvre :

- la sauvegarde de justice est une mesure provisoire
- la curatelle est une mesure d'assistance car la personne âgée reste le moteur de ses actes
- la tutelle : elle est prononcée par un juge et permet de

nommer un tuteur pour représenter la personne âgée dans les actes de la vie civile. Pour tous les actes importants, les actes du tuteur seront contrôlés par le juge des tutelles. Avec l'avancée en âge, le législateur devra faire face à une augmentation des demandes de tutelle dans un contexte d'engorgement des tribunaux. De même, le tuteur n'est pas toujours suffisamment identifié ou reconnu par le corps médical.

## LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce n'est pas une surprise, les personnes âgées sont des personnes particulièrement vulnérables. A Saint-Etienne, 11% des faits enregistrés par la Police nationale concernent des seniors. A titre d'exemple, 94 % des vols par ruse et plus de 50 % des vols à la tire et avec violence se font au préjudice des seniors. En zone Gendarmerie, ce sont à 30 % les atteintes aux biens qui touchent surtout les seniors. Quant aux violences physiques non crapuleuses, elles sont en développement.

Même constat pour les sapeurs-pompiers pour lesquels un tiers des interventions de secours à la personne concernent les plus de 65 ans (chutes, malaises, blessures et à 0,01% les incendies qui pourtant sont une source d'inquiétude pour les seniors)

Au niveau de la sécurité routière, les personnes âgées sont également vulnérables : elles représentent en zone rurale dans la Loire 20 % des accidentés, 30 % des tués et 20 % des responsables d'accidents. Un chiffre de responsabilité qui tombe à 14 % en zone urbaine. Car à Saint-Etienne, ce sont surtout les seniors piétons qui sont touchés : en 2015, sur 8 accidents mortels, 5 sont des seniors piétons.

En matière de prévention des risques, qu'ils soient d'ordre crapuleux ou liés aux déplacements, ce sont souvent des conseils de bon sens qu'il est nécessaire de rappeler, conseils qui peuvent être distillés par les associations de Prévention routière, les forces de Police et de Gendarmerie mais aussi la famille et l'entourage. Ces actions de prévention peuvent passer par différents vecteurs de communication : campagne de sensibilisation et intervention de la Police nationale sur l'espace public, intervention de la Prévention routière via le réseau associatif, opération «tranquillité seniors» de la Gendarmerie nationale, dispositif « voisins vigilants », opérations ponctuelles de diffusion de conseils pour protéger ses biens via les mutuelles ou les caisses de retraite...

